

Etats Généraux du Logement

4 mai 2010

Quinzième proposition

Prendre en compte les jeunes, grands oubliés des politiques du logement

En dehors de politiques centrées sur un produit juridique-financier (foyers pour étudiants ou jeunes travailleurs) - politiques d'ailleurs insuffisantes -, les jeunes n'entrent guère dans les cibles spécifiques prises en compte de façon prioritaire. Dans le parc locatif social, on constate que les jeunes locataires sont une catégorie qui n'a cessé de diminuer au fil des décennies.

Même si les jeunes ne sont pas une catégorie, ils ont en commun d'avoir des ressources précaires, d'éveiller les préjugés, et d'être en général pressés et mobiles. De ce fait, ils sont particulièrement victimes du mal logement. Il est donc indispensable que dans le cadre du pacte de responsabilité, leur situation soit pleinement reconnue et qu'une attention particulière leur soit accordée. **Cela devrait se traduire par une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les PLH et par des études d'impact des facilités ou difficultés que les politiques nationales du logement créent pour le logement des jeunes.**

Les jeunes doivent bénéficier de la généralisation des dispositifs de sécurisation de l'accès au logement, dans le parc public comme dans le parc privé.

Par ailleurs, dans l'esprit des dispositions de la loi du 25 mars 2009, qui facilite l'accès des jeunes pour un an renouvelable une fois, **des solutions doivent être recherchées pour adapter la gestion locative des organismes Hlm et des EPL et les processus d'attribution à la mobilité des jeunes et à l'urgence** dans laquelle ils se trouvent bien souvent, ce qui pourrait se faire en **développant les partenariats avec les réseaux spécialisés.**

Proposition-phare N° 15

15

Mettre en œuvre des solutions adaptées aux jeunes tant du point de vue de l'accès au logement que de la solvabilisation.

- *S'assurer de la bonne prise en compte des besoins particuliers des jeunes dans le cadre du PLH.*
- *Développer dans le parc social et le secteur privé conventionné des formules adaptées aux situations des jeunes ménages et à leur mobilité.*